



ATTAQUE CONTRE LES QUASI-STATUTS

Tous et toutes en grève le 11 JUIN !

Obtenu de haute lutte, le quasi-statut de l'Environnement (QSE) a été une bonne chose, même s'il a été perfectible dès le début. Le Sne-FSU :

- déplorait, alors, les conditions de reprise des agent·es déjà en poste sous d'autres conventions dans leurs établissements,

- n'a cessé de revendiquer une nette amélioration de rémunération (grilles indiciaires, évolution par avancements/promotions, indemnitaire) et des conditions d'emploi de ces agent·es public·ques (reprise d'ancienneté...),

tandis que le ministère de l'Écologie et ceux de la Fonction publique et des Finances laissaient honteusement s'éroder la situation. Pourquoi ? **Pour le détruire**, la ligne politique ayant basculé vers le « **contrat kleenex** » au lieu de **statuts protecteurs**.

Le 27 mai, le ministère a informé (*vaguement*) les organisations syndicales que le Guichet Unique de la Fonction Publique (GU) conditionnait son accord sur les revalorisations (*relatives et floues*) indemnitaires (*seulement*) des milliers d'agent·es contractuel·es des établissements publics (EP) -parcs nationaux, EPMP, Conservatoire du Littoral, OFB et Agences de l'Eau- à **l'arrêt des recrutements sur QS en 2028**, ce qui signifie à terme **la disparition de ces cadres plus sécurisants et égalitaires** que le seul cadre du CGFP pour les contractuel·les.

Pour les agent·es actuellement en CDI sur QSE, cela signifie :

Pour l'évolution des grilles du QSE et son alignement sur les salaires des fonctionnaires : avec un statut placé en extinction mécanique par l'arrêt d'entrant·es, leur projet pourrait rapidement figer le QSE jusqu'à décision d'extinction finale et brutale dans moins de 10 ans probablement. Ils ont procédé de même sur d'autres QS au ministère.

D'ici là, cela bloquerait la plupart des agent·es concerné·es, encore une fois, dans des écarts totalement indécents vis-à-vis de leurs collègues titulaires.

Une baisse du nombre de promotions, si aucune mesure volumétrique n'est décidée pour contrecarrer la chute mathématique du taux promouvables / promus, du fait de l'arrêt des recrutements, et donc du volume d'agents promouvables.

Pour les agent·es actuellement en CDD sur QSE,

A priori, ils restent sur quasi-statut, y compris au moment de leur renouvellement et y compris si celui-ci intervient après le 1^{er} janvier 2028.

Dans les 2 cas, les informations manquent pour les agent·es restant sur QSE et les recrutements en 2026 et 2027 : quelles nouvelles modalités dans le décret qui va forcément être révisé ?

Le cadre indemnitaire serait décliné sous forme de note de gestion par établissement. Le ministère s'était engagé en 2025 à la mise en place de « groupes de fonction » et surtout à une harmonisation nationale. De même, le GU aurait budgétisé l'amélioration indemnitaire et l'introduction de la prime police pour les catégories exécution et application, qui n'y ont pas droit alors qu'elles sont les plus nombreuses à en faire et les plus exposées, mais quelle garantie de durabilité de la mesure dans le temps vu l'austérité imposée par le Gouvernement, spécialement à l'Écologie, alors que les budgets de nos EP sont exsangues ?

Et pour les nouveaux·elles entrant·es en CDD à compter du 1^{er} janvier 2028 :

Ce sera le CGFP et le cadre de gestion des contractuel·les du ministère qui s'appliqueront.

Au lieu de donner une perspective de carrière et un cadre collectif de recrutement et de traitement, « *chaque recrutement (fera) l'objet d'une étude personnalisée* ». Il n'y aura donc aucune garantie de niveau minimal de rémunération à l'embauche, mais une **négociation individuelle**.

Les évolutions de rémunérations, ni automatiques ni continues, deviendront éventuelles « *tous les 3 ans au vu de l'appréciation professionnelle des agents concernés et d'un argumentaire circonstancié du service d'affectation* ». **C'est donc l'individualisation des conditions d'emplois et de salaire qui sera à l'œuvre.**

EXIGEONS

- la transparence immédiate sur le projet global accepté par le GU,
- le maintien du quasi-statut, socle de garanties collectives et donc individuelles,
- le rattrapage général dû à ces agent·es public·ques sur l'indiciaire, l'indemnitaire (dont prime police) et le nombre de promotions,
- un repyramidage reprenant l'ancienneté oubliée,
- la titularisation des agent·es contractuel·les volontaires.

[Retrouvez ici le préavis de grève FSU et CGT dans la lettre à la Ministre.](#)

Pour plus d'informations

☎ Rapprochez-vous de la section Sne-FSU de votre établissement.

Ou ✉ Contactez les co-secrétaires de la Branche Espaces protégés, Marion, Sandrine, Fred et Pauline
branche-espaces-proteges@snefsu.org

Toute l'actualité du Syndicat national de l'Environnement et de la FSU Écologie

<https://snefsu.org/>